RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du sport

ARRÊTÉ du 10 avril 2019

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs au musée national du sport

La ministre du sport,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité;

Vu l'arrêté du 25 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs au musée national du sport ;

ARRÊTE

Article 1er

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Pierre-André CANONNE, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général du musée national du sport, président,
- Virginie DIOLOGEANT, adjointe administrative principale de deuxième classe, responsable des ressources humaines du musée national du sport,
- Marie-France XIBERRAS-PARISI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable des ressources humaines à la direction départementale de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait le 10 avril 2019,

La ministre du sport,

Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le chef du bureau du recrutement Arnaud Scolan